

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 MAI 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, il est mentionné que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Tous les membres présents du conseil de la MRC de Témiscamingue siègent par visioconférence.

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 20 MAI 2020, à 19 h 29, à laquelle :**

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière
M ^{me} Catherine Drolet-Marchand,	coordonnatrice aux communications et de la promotion du territoire

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 28.

05-20-198

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 29 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-20-199

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Madame Bolduc mentionne que depuis ce mardi, c'est le retour au travail, en présentiel pour le personnel de la MRC. Elle-même, est revenue au bureau depuis la semaine dernière. Les 2 dernières séances du comité administratif se sont déroulées en présence des membres, en tout respect des normes d'hygiène et de distanciation physique. Depuis les deux dernières semaines, le gouvernement annonce différentes mesures pour une reprise graduelle des activités.

Au niveau de l'accès des bureaux au public, les bureaux administratifs seront ouverts dans une perspective de 3 semaines environ, après l'aménagement de la réception.

La préfète salue l'initiative de différentes entreprises qui mettent en place une nouvelle approche pour la collecte des bouteilles et cannettes consignées, qui se fera au 9, rue Dubé à Ville-Marie. Les gens pourront être remboursés ou bien remettre les dons qui seront dédiés à des organismes communautaires, le premier sera le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue (REST).

Finalement, M^{me} Bolduc salue l'excellent travail des élus dans le contexte de la Covid et l'apport de chacun, pour les actions réalisées pour soutenir la population, notamment en matière de communication et remercie, Monsieur Young d'être son complice pour ses interventions à TVCTK.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

Madame Bolduc indique être en attente d'un retour de la part des hauts dirigeants du cabinet du Ministre Julien. Discussions en cours pour cibler la meilleure façon de réaliser une consultation citoyenne, malgré la Covid-19.

La préfète a également sollicité une rencontre particulière avec Monsieur Young et avec la municipalité de Kipawa.

M. Lalonde félicite la préfète pour son intervention dernièrement, pour permettre l'avancement du projet. Il manifeste son souhait de participer à la rencontre avec la municipalité de Kipawa.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).**

Le projet Mobile AT suit son cours, sinon concernant l'Internet haute vitesse, des annonces auront lieu ce jeudi par le gouvernement pour le programme de 400 M \$. M^{me} Bolduc mentionne qu'il risque d'y avoir de la déception, à la suite de ces annonces.

Pour les équipements sur le territoire, tel que convenu lors du huis clos, des actions seront prises pour protéger ceux-ci et un suivi sera assuré lors du conseil du 17 juin prochain.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

Une rencontre MRC-SDT est prévue ce vendredi, pour discuter de nouvelles priorités d'actions, notamment pour les services de proximité et la couverture Internet haute vitesse. Une réflexion est un incontournable pour revoir les services marchands ou gouvernementaux, réfléchir sur son positionnement, comme territoire.

La préfète souhaite ainsi tenir une rencontre de travail avec les membres du conseil; avec la crise actuelle, une réflexion sur la PST s'impose, notamment pour considérer l'expertise et les compétences sur le territoire, la contribution de nos aînés, et aussi maintenir les actions de la stratégie d'attractivité.

Le Momentum est bon pour donner un bon tour de roue.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ.**

Tous font le constat de l'importance des services de proximité avec la situation vécue actuellement, et tel que discuté au point de la PST. De plus, on considère Important d'accompagner les municipalités, en matière de connectivité.

Information **ENJEU PONCTUEL: CRISE DE LA COVID-19.**

Madame Bolduc rappelle l'importance que les municipalités locales conservent et documentent toutes dépenses et pertes engendrées par la Covid-19. Actuellement, le MAMH réfléchit à un soutien financier qui pourrait être disponible pour le milieu municipal.

On rappelle également l'annonce du Ministre Bonnardel, dans les derniers jours, d'une enveloppe disponible pour les municipalités locales pour la voirie locale, notamment pour l'entretien des chemins. Documentation et formulaires disponibles; l'information sera diffusée dans la prochaine infolettre de la MRC.

Concernant la réfection du pont de la rivière La Loutre, à St-Bruno-de-Guigues, les travaux vont reprendre le 25 mai prochain, pour une période de 10 semaines. D'ailleurs, le directeur régional du MTQ, M. Philippe Lemire, sera présent à la chronique de la préfète, ce vendredi, à CKVM.

Finalement, sur un ton humoristique, M^{me} Bolduc salue la réouverture de divers services et notamment des salons de coiffure.

Information **ENJEU PONCTUEL: AVENIR DES CHAMBRES DE COMMERCE DU TÉMISCAMINGUE.**

Suivant une rencontre récente, organisée par le Chambre de commerce Témis-Accord avec différents acteurs du milieu, M^{me} Bolduc mentionne l'essoufflement des bénévoles de ces organisations. Elle souhaite donc connaître l'avis des élus sur l'importance des chambres de commerce dans notre milieu.

Après échanges et discussions, le conseil de la MRC trouve pertinent la présence d'une chambre de commerce dans le milieu, puisque ça prend une voix portée par les entrepreneurs du territoire. Des questions sont aussi soulevées en lien avec le mandat de la SDT versus celui des chambres de commerce et l'impact de l'essoufflement des membres sur la dynamisme de l'organisation, ayant des conséquences directes sur leur visibilité dans le milieu.

Monsieur Ouellet précise que dans le secteur sud, la Corporation du Long Saut a un intérêt à reprendre le mandat de la Chambre de commerce de Témiscaming-Kipawa et voir même, à s'associer avec Tourisme Kipawa pour mettre en commun les ressources pour soutenir les entreprises du secteur.

La préfète conclue qu'avant de faire une déclaration sur l'importance des chambres de commerce, il y a lieu d'attendre l'évolution de la situation et rappelle que la SDT avait outillé Témis-Accord d'un plan d'actions pour relancer leurs activités.

Information

ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

M. Daniel Barrette rapport de l'évolution du dossier, notamment d'une rencontre réalisé avec le comité des usagers, le 23 avril dernier. L'objectif poursuivi est que le comité de gestion puisse statuer sur la faisabilité du modèle de Piscine Pontiac, alors que c'est un OBNL qui porte le projet de nouvelle piscine pour cette MRC. Bien que le dossier chemine tranquillement, il y a progression.

Information

ENJEU PONCTUEL: COMITÉ SANTÉ CITOYENS DU TÉMISCAMINGUE.

Les membres du conseil ont pris acte d'une correspondance du Comité santé citoyens du Témiscamingue, transmise auprès du CISSAT le 13 mai dernier.

M^{me} Bolduc mentionne que la pression sera maintenue, par le comité, pour obtenir des réponses satisfaisantes. Elle rappelle également qu'il est toujours inscrit, à l'agenda, une rencontre entre les représentants du CISSAT et le conseil de la MRC, tel que prévu avant la Covid-19.

05-20-200

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - VOLET 1 « MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES » : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (2^E APPEL DE PROJET).

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 2^e appel de projet.

Budget disponible au Volet 1 2020 – 2^e appel de projets : 207 083 \$

Pour l'appel de projet se terminant le 27 avril 2020, 3 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 80 000 \$ pour des coûts de projets totalisant 745 101 \$.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne les 3 projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1- Municipalité et Organisme – 2^e appel de projet du FDT 2020, représentant un investissement total de 80 000 \$ réparti comme suit :
 - Ville de Témiscaming pour un montant de 30 000 \$
 - Comité de l'Est témiscamien pour un montant de 20 000 \$
 - Communauté de Long Point First Nation pour un montant de 30 000 \$

05-20-201

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX » : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (DÉPÔT EN CONTINU).

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux – dépôt en continu.

CONSIDÉRANT l'envergure et la dimension collective du projet présenté par la municipalité de Béarn;

CONSIDÉRANT que le projet touche de 7 à 11 municipalités, selon l'entente intermunicipale, et qu'il a un impact sur 50 % des municipalités pouvant adhérer à ces ententes;

CONSIDÉRANT les retombées engendrées par ce projet à plusieurs niveaux : efficacité et professionnalisme, création d'emploi, démographie, économie d'échelle;

CONSIDÉRANT la main d'œuvre spécialisée que rend disponible ce projet aux municipalités en cas de besoin;

CONSIDÉRANT que le FDT représente un levier économique supplémentaire pour la poursuite de cette entente qui répond à des besoins essentiels des municipalités impliquées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue alloue un budget de 32 003 \$, provenant du Volet 2-Projets spéciaux du FDT 2020, afin de réaliser le projet de maintien, développement et pérennité des ententes intermunicipales présenté par la municipalité de Béarn.

05-20-202

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - VOLET 4 « 2019 » ET VOLET 3 « 2020 » - PROMOTION DES ACTIVITÉS DU MILIEU POUR 2019 ET 2020: RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME.

CONSIDÉRANT l'annulation des événements et festivals jusqu'au 31 août 2020 dû au contexte actuel de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les volets 4 et 3 du FDT visaient la promotion des activités du milieu par un soutien financier municipal aux organismes et événements culturels et touristiques;

CONSIDÉRANT que la majorité des activités ciblées ne pourront pas avoir lieu tel que prévue;

CONSIDÉRANT que les municipalités auront à assumer des dépenses pour la mise en place d'actions municipales liées au contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue modifie sa politique 2019 et 2020 *de Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* comme suit :
 - **Volet 4 2019:** Inviter les 11 municipalités à remettre le montant prévu aux organismes ciblés pour les soutenir dans le contexte de la pandémie **OU** revoir leur choix d'organisme si nécessaire étant donné le contexte. (ex: privilégier un organisme ayant une permanence ou des infrastructures à mettre en place plutôt qu'un événement sans dépense vu le contexte).
 - Informer les 9 municipalités n'ayant pas manifesté leur intérêt à soutenir un organisme ou événement que le montant est toujours disponible pour soutenir une activité de promotion **OU** une action municipale liée au contexte de la pandémie.
 - **Volet 3 2020:** Rendre disponible l'ensemble de l'enveloppe 2020 aux municipalités pour des actions municipales liées à la pandémie, rétroactif à la date de début de ce fléau, soit le 10 mars 2020.

- **Pour les deux volets** : la MRC décaissera les montants alloués sur présentation de pièces justificatives de la part de la municipalité ou de l'organisme soutenu.
- Allouer le résiduel de l'enveloppe 2019 du Volet 4 à l'enveloppe 2020 du Volet 3.

05-20-203

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS À LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET SUR LES ENTENTES POUR FAIRE APPLIQUER UNE TELLE RÉGLEMENTATION.

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la municipalité de Laverlochère-Angliers (résolution no. 20-05-79 du 4 mai 2020);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens, le 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la municipalité de Laverlochère-Angliers à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et sur les ententes pour faire appliquer une telle réglementation. Malgré ce que dit la résolution no. 11-17-332, adopté par le conseil de la MRC, le 22 novembre 2017, à l'effet que les adhésions doivent avoir lieu entre le 1^{er} août et le 15 octobre, en 2020, les adhésions pourront se faire tout au long de l'année;
- **QU'**à partir de maintenant, la municipalité de Laverlochère-Angliers contribue au paiement des dépenses, dans les mêmes proportions que les autres municipalités participantes et que son représentant participe aux débats et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence. La municipalité de Laverlochère-Angliers sera désormais desservie par le refuge en ce qui a trait, notamment à la vente des licences, à l'application de la réglementation sur les animaux de compagnie, incluant le règlement provincial sur les chiens;
- **QUE** les règlements no. 130 d'Angliers, 2013-278 et 2013-283 de Laverlochère portant sur les animaux soient automatiquement abrogés. Outre le règlement provincial sur les chiens, ce sera désormais le règlement de la MRC no. 190-11-2017 qui s'appliquera à Laverlochère-Angliers.

05-20-204

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (NOUVELLE DEMANDE) : ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LES MUNICIPALITÉS DE MOFFET, NOTRE-DAME-DU-NORD, RÉMIGNY ET SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE.

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2011, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) rendait la décision 367374 pour les

municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre. Cette décision comprend deux volets:

- L'identification de 25 îlots déstructurés permettant la construction de 147 nouvelles maisons ou chalets (en plus des 159 maisons existantes à l'intérieur de ces îlots);
- L'identification, dans le reste de la zone agricole de deux zones ou affectations: une affectation « agricole dynamique » dans laquelle sont interdites les nouvelles maisons non reliées à une ferme et une affectation « agroforestière » dans laquelle les citoyens peuvent toujours présenter des demandes à la CPTAQ pour de nouvelles maisons.

Ces deux affectations sont issues du schéma d'aménagement de la MRC. Or, dans sa décision 367374, la CPTAQ a utilisé les affectations qui apparaissaient dans l'ancienne version du schéma (1987), plutôt que la nouvelle version (2011). L'affectation « agricole dynamique » de 1987 incluait plusieurs terrains inutilisables pour l'agriculture (marécages, caps de roche) et plusieurs secteurs domiciliaires (exemple : chemin de la Gap), alors que la version de 2011 représente tous les terrains enregistrés au MAPAQ comme exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation des anciennes cartes, (en plus de donner une vue d'ensemble périmée de la zone agricole) fait en sorte que plusieurs demandes de construction de maisons sont automatiquement refusées par la CPTAQ pour le seul motif qu'elles se situent dans l'affectation « agricole dynamique » de 1987 :

- Notre-Dame-du-Nord : Léon Caron/Gisèle Bédard (dossier 408639) : terrain vacant entouré de maisons sur le chemin de la Gap, desservi par l'aqueduc et l'égout, présence de droits acquis (maison en 1980);
- Notre-Dame-du-Nord : Guy Racine/Nadia Bernèche (dossier 409036) : terrain rocheux, sans perspective agricole;
- Notre-Dame-du-Nord : Serge Desjardins (dossier 361823) : terrain enclavé entre le lac, un chemin et un boisé, prolongement du développement du rang de la Gap;
- Notre-Dame-du-Nord : Roger Forest (dossier 410190) : le terrain comprend un grand stationnement en gravier, une plateforme de ciment de plus de 7 000 pieds carrés et plusieurs bâtiments à l'abandon;
- Saint-Édouard-de-Fabre : Alphonse Hamelin (dossier 407888) : terrain formé de gravier compacté, présence de droits acquis (maison en 1980);

CONSIDÉRANT QUE le 5 août 2015, le comité administratif de la MRC avait adressé une telle demande à portée collective à la CPTAQ. Dans une lettre datée du 23 mars 2016, la CPTAQ ne reconnaît plus la résolution du CA et exige une résolution du conseil de la MRC (alors que la demande de 2011 avait été initiée par une résolution du CA du 14 avril 2010). Le 20 avril 2016, le conseil de la MRC avait déposé une demande de correction de la décision 367374 de 2011, demande qui a été jugée sans objet en octobre 2016. Il s'en suivi un moratoire d'un

an et demi sur les demandes à portée collective. La recommandation de la CPTAQ (madame Catherine Lacasse) est de demander de nouveaux îlots ou la modification d'îlots existants, afin de pouvoir intégrer la nouvelle version des affectations;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle demande comprend 6 nouveaux îlots et la modification de 4 îlots existants (potentiel de 138 maisons ou chalets) et que la définition et les critères pour identifier un îlot déstructuré ont été fournis aux 4 municipalités concernées qui ont été consultées et qui ont donné leur accord à la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE ces îlots (nouveaux ou modifiés) n'entraîneront pas de contraintes majeures pour l'agriculture. La plupart se situant dans l'affectation agroforestière et dans des secteurs actuellement non utilisés à des fins agricoles, comme le bord des lacs ou à proximité des villages. De plus, la reconnaissance d'un îlot déstructuré n'ajoute pas de distances séparatrices relatives aux odeurs, pour chaque maison qui y est construite;

CONSIDÉRANT QU'en ce qui a trait à la justification de la demande en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, on peut dire que les affectations de 2011 représentent mieux le potentiel agricole des lots et l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole que les affectations de 1987. La présente demande est tout à fait conforme au Plan stratégique du Témiscamingue qui a identifié la démographie et l'occupation du territoire comme un enjeu majeur des prochaines années. Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) traite spécifiquement de cet aspect; il recommande que la CPTAQ utilise la version la plus récente des affectations. Le PDZA recommande également que les rencontres/audiences publiques nécessaires au traitement de la présente demande se fassent au Témiscamingue et autant que possible dans une des 4 municipalités concernées (comme lors de la première demande en 2011). Cette nouvelle demande est justifiée par l'impact potentiel des nouveaux îlots (ou îlots modifiés) sur l'occupation du territoire dans les 4 municipalités concernées qui ont un indice de vitalité moyen de -7;

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1, il ne s'applique pas aux demandes à portée collective comme la décision 367374. De toute façon, la présente demande ne vise pas à autoriser les cinq projets ci-dessus, mais notamment de permettre à la CPTAQ de les étudier et de ne plus les rejeter automatiquement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE DÉPOSER** une nouvelle demande à portée collective pour les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre pour 6 nouveaux îlots déstructurés, la modification de 4 îlots existants et pour inclure la version de 2011 des affectations « agricole dynamique » et « agroforestière » en remplacement de la version de 1987. Il n'y a aucune raison que la CPTAQ continue d'utiliser une version périmée des affectations. Ces affectations (2011) ont été acceptées et jugées conformes aux orientations gouvernementales par tous les

ministères, incluant la CPTAQ, lors de la révision du schéma d'aménagement de la MRC.

La présente demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et au Règlement de contrôle intérimaire.

05-20-205

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ OPÉRATIONNEL INCENDIE DU CAUAT.

CONSIDÉRANT QUE le comité opérationnel incendie du CAUAT souhaite un représentant du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de chacun des territoires de MRC;

CONSIDÉRANT QUE le CAUAT demande à la MRC de Témiscamingue de lui fournir par voie de résolution l'intention de celle-ci quant à la nomination d'un représentant de la MRC au sein du CAUAT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Andréane Hamelin, chargée de projet en sécurité incendie, comme représentante du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue au sein du comité opérationnel incendie du CAUAT.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DE L'AVIS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Le schéma révisé de couverture des risque en sécurité incendie a été adopté le 18 octobre 2017 et est entré en vigueur le 27 octobre 2017. Le dépôt d'un rapport d'activité annuel pour l'exercice précédent est une obligation contenue dans la Loi sur la sécurité incendie.

Lors de la séance ordinaire du comité administratif de la MRCT tenue le 4 mars 2020, une résolution (N° 03-04-102A) a été adoptée, autorisant l'envoi des rapports d'activités annuels des municipalités locales et de la MRCT pour l'année 2018-2019 (an 2) du schéma de couverture des risques en sécurité incendie.

L'analyse du rapport démontre que des actions n'ont pas été réalisées par certaines municipalités ou ville. D'abord, les cibles prévues pour les visites du programme d'avertisseur de fumée pourront être ajustées au courant des deux prochaines années par les municipalités qui n'ont pas atteint leur objectif.

Pour les actions de la MRC, il sera possible d'atteindre nos objectifs grâce à l'appel d'offres de service professionnel pour les inspections des risques élevés et très élevés.

Pour ce qui est du programme de santé et sécurité, la majorité des municipalités mentionnées ont déjà un programme, il ne reste qu'à le mettre par écrit et le faire adopter.

Lors de la rencontre sur l'analyse du rapport, le conseiller en sécurité incendie du Ministère de la sécurité publique a fait également mention que les municipalités et villes devront séparer les données provenant des incendies à risques plus élevés de ceux à risques faibles dans les prochains rapports.

Information **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION DE COLLECTE.**

Les membres du conseil, avant de prendre position, souhaitent obtenir un comparatif de contrats similaires alloués, à travers le Québec, au cours des derniers mois. La décision est ainsi reportée à une séance ultérieure.

Information **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2019.**

Les membres du Conseil prennent acte des états financiers au 31 décembre 2019 pour la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés. Les vérificateurs externes procéderont à une présentation, par visioconférence, à la séance du comité administratif du 10 juin 2020; les membres du conseil sont invités à faire parvenir leurs questions auprès de la directrice générale.

Information **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 20 avril 2020 et de la séance du 6 mai 2020.

05-20-206 **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC: MODIFICATION DU LIEU DE RENCONTRE.**

CONSIDÉRANT la crise de la Covid-19 qui secoue le Québec depuis le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC n° 01-20-041 qui stipule que la séance du conseil du mois de juin se tiendrait à Moffet;

CONSIDÉRANT QU'un sondage par courriel a été réalisé auprès des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** les membres du conseil siégeront, le 17 juin prochain, à la salle du Pavillon de Laverlochère-Angliers, au 11, rue St-Isidore Ouest, en présentiel en tout respect des mesures, d'hygiène et de distanciation physique préconisées pour contrer la Covid-19.
- **DE REPORTER** la séance du conseil, prévue à Moffet, à un moment ultérieur (automne 2020 ou printemps 2021).

05-20-207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 17 JUIN 2020

Il est 20 h 53.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

